

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 3 pouvoirs

Date de convocation
25 juin 2025

Date de publication
3 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Simone DEVAUX, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Mickaël VAIRELLES, Pierre MARY, Pascale PETIT, Isabelle VAN-RYSEGHEM.**

Représentés : **Jean-Luc DEROZIERES pouvoir donné à Régis RENARD, Bruno LORILLERE pouvoir donné à Emmanuel PROVIN, Karine VERVISCH pouvoir donné à Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 08_02072025

N°08 : TARIFS CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – ANNEE 2025/2026

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Par délibération du 5 décembre 2024, il a été approuvé les tarifs 2025 applicables aux différents services de la ville. Cependant, les tarifs s'appliquant au conservatoire de musique qui s'appliquent par année scolaire, n'avaient pas été soumis à approbation. Il convient donc de proposer au vote les tarifs du conservatoire de musique pour l'année scolaire 2025/2026. Comme pour les autres tarifs, il est proposé une augmentation correspondant à l'inflation à savoir 2%.

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines, Travaux, environnement, cadre de vie et mobilité et Jeunesse et affaires scolaires du 25 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPOUVE** les tarifs du conservatoire de musique pour l'année 2025/2026 annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

P 1



Simone Devaux....., secrétaire de séance

Devaux